

# La Lettre municipale

**P1** / Fête Nationale

**P2** / Tournée d'été « Midi-Libre »  
Course de nuit

**P3** / Conseil Municipal  
Informations municipales

**P4** / Informations municipales (suite)  
Manifestations

## FETE NATIONALE



***Le mardi 7 juillet, la commune accueillait Midi Libre dans le cadre de sa tournée d'été.***



Extrait du Midi Libre du 8 juillet :

*« C'est sous les rafales d'un mistral capricieux que la tournée d'été de Midi-Libre poursuivait ce mardi matin son périple pour aller à la rencontre des lecteurs et des habitants de notre région. Réglé comme la célèbre horloge de sa commune, le maire de Codognan Philippe GRAS a ouvert les débats pour présenter ce village de 2 500 âmes « qui a longtemps connu une stabilité démographique mais poursuit aujourd'hui son développement ». Village viticole, Codognan est aussi une terre de tradition taurine. Avec deux clubs taurins, Les Enganes et la Ficelle, et un Comité des Fêtes, c'est une bourgade active qui, comme bon nombre de communes de Petite Camargue, vit au rythme des fêtes votives. Si elle a dû annuler sa traditionnelle fête de juin, Codognan entrevoit le bout du tunnel et s'apprête à organiser, malgré tout, son 14 juillet.*

*Côté viticulture, les producteurs locaux, venus de Calvisson et d'Aigues Vives, deux communes voisines, ont fait déguster leurs productions aux curieux. Codognan a toujours été en bordure des grands axes de communication.*

*A l'époque romaine, Codonianum était une étape sur la Via Domitia. Aujourd'hui, Codognan profite de la RN 113 qui relie Nîmes à Montpellier, et de l'A9 sans oublier la voie ferrée.*

*De nombreux habitants travaillent dans le secteur industriel proche : Source Perrier, Eminence, Royal Canin ... Avec une quarantaine d'associations, la commune n'a pas forcément besoin de son voisin vergézois pour être*

Le dimanche 12 juillet 2020, le Comité des Fêtes en partenariat avec la municipalité a organisé une course de nuit afin de permettre à la population de se retrouver dans un cadre festif.



## Séance du 10 juillet 2020

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs : GRAS P. DEUBEL C. BARLAGUET A. PETE K. SOUBEIRAN A. Suppléants : PEREZ J-S. CARREAU V. VERON D.
- Approbation, à l'unanimité, de conventions avec les associations : Carrefour Culturel Codognanais, Club taurin « Les Enganes », Club taurin « La Ficelle », Tennis Club, SOC, Codo Belote, Yoga et Santé, Codolien, Karaté Club, Tai Chi Chuan, Codogym, La Boule Amicale, Les Amis du Bon Vieux Temps, Cod'Artists, Terre des Enfants, Amicale des donneurs de sang, Croix Rouge.
- Approbation, à l'unanimité, de la convention avec le Comité des Fêtes.
- Approbation, à l'unanimité, de la convention avec l'association « Courir avec Sarah ».
- Approbation, à l'unanimité, d'une demande de subvention auprès du SMEG dans le cadre du Contrat de performance énergétique.
- Approbation, à l'unanimité, de la convention avec le SIVOM du Moyen Rhône pour la mise à disposition de locaux.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## SERVICES ADMINISTRATIFS

La mairie sera ouverte au public :

- **En août**
  - o Lundi de 9h à 12h et de 15h à 18h
  - o Mardi de 9h à 12h
  - o Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
  - o Jeudi de 9h à 12h
  - o Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h
- **En septembre (à compter du lundi 31 août)**
  - o Lundi de 9h à 12h et de 15h à 18h
  - o Mardi de 9h à 12h et de 15h à 18h
  - o Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
  - o Jeudi de 9h à 12h
  - o Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

## RAMASSAGE DES VEGETAUX ET ENCOMBRANTS

Il n'y a pas de ramassage des végétaux ni des encombrants au mois d'août.

Prochains ramassages :

- Végétaux : lundi 31 août
- Encombrants : lundi 7 septembre

## PERMANENCE DE LA MUTUELLE

Pour modifier ou souscrire un contrat, des permanences auront lieu :

- Jeudi 24 septembre de 9h à 12h
- Jeudi 22 octobre de 9h à 12h

## MASQUES

Les personnes vulnérables et sensibles (personnes de plus de 65 ans, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire (notamment antécédents cardiovasculaires, diabète et obésité, pathologies chroniques respiratoires, cancers, insuffisance rénale, cirrhose, splénectomie, ...), les femmes enceintes à compter du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse) peuvent obtenir un masque auprès de l'accueil de la Mairie.

## DEPOTS SAUVAGES ET ENCOMBRANTS

Depuis le début du déconfinement il a été constaté une recrudescence des dépôts sauvages et d'encombrants.

Cette situation est inadmissible et ne peut perdurer au vu d'une image négative véhiculée de notre village et du travail conséquent engendré pour les services techniques municipaux.

Si vous êtes témoin de tels dépôts, il vous est demandé de contacter la mairie et de dénoncer les auteurs dans la mesure du possible.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 € et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 €.

La Police Municipale a, dès lors, pour mission d'exercer une surveillance accrue de ces dépôts.



## PASSEPORT ETE 2020

Les passeports été 2020 sont disponibles en mairie.  
Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 13 à 23 ans résidant sur la commune.  
Son tarif est de 26,50 €.

Validité : du 15 juillet au 31 octobre 2020.  
Pour plus d'informations : [www.codognan.fr](http://www.codognan.fr)

# MANIFESTATIONS



# REPAS DE VILLAGE



VENDREDI 28 AOÛT 2020 A PARTIR DE 19 HEURES  
Place de l'Hôtel de Ville

Animation musicale par Duo Alliance

Repas tiré du sac

Apéritif et vin offerts par la municipalité

Inscription en mairie ou par mail : [mairie.codognan@wanadoo.fr](mailto:mairie.codognan@wanadoo.fr)

Date limite des inscriptions : mercredi 26 août

N'hésitez pas à venir partager ce moment de convivialité